

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

Le débat d'orientations budgétaires, prévu aux articles L. 2312-1 et L. 5217-10-4 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), est la première étape publique du cycle budgétaire. Un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette doit être présenté aux membres du Conseil. Ce rapport, qui comporte en outre une synthèse de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs, permet au Conseil métropolitain de débattre sur les orientations budgétaires de la collectivité. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

La présente note informe les membres du Conseil du contexte économique et de ses impacts sur la MEL notamment en termes de projections de recettes, des orientations en termes de niveaux de dépenses et des équilibres pluriannuels qui en résultent.

Dans ce cadre, les données chiffrées présentées ici sont des ordres de grandeur visant à aider le Conseil quant aux décisions budgétaires du budget primitif 2024.

Sont joints en annexe de ce rapport, celui sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes mentionné à l'article L. 2311-1-2 du CGCT et le rapport annuel de développement durable de l'article L. 2311-1-1 de ce même code.

1.	PRÉALABLE MÉTHODOLOGIQUE	1
2.	LA PERSISTANCE D'UN CONTEXTE INFLATIONNISTE ET D'UNE CROISSANCE FAIBLE	2
2.1.	LUTTE CONTRE L'INFLATION ET CONSÉQUENCES SUR LA CROISSANCE.....	2
2.2.	L'ANNÉE 2023 EN EUROPE ET EN FRANCE, UNE ANNÉE DE TRANSITION AVANT UNE ÉVENTUELLE REPRISE.....	3
3.	LA STRATEGIE FINANCIERE DE LA MEL	4
4.	LES PERSPECTIVES.....	5
4.1.	LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT.....	6
4.2.	UNE ÉVOLUTION INCERTAINE DES RESSOURCES DE FONCTIONNEMENT SUR LES ANNÉES À VENIR.....	6
4.2.1.	<i>Les recettes fiscales.....</i>	<i>6</i>
4.2.2.	<i>Les dotations.....</i>	<i>7</i>
4.2.3.	<i>Les autres recettes de fonctionnement.....</i>	<i>7</i>
4.3.	LA TRAJECTOIRE FINANCIÈRE POUR LES CINQ ANNÉES À VENIR	8
4.3.1.	<i>Les dépenses de fonctionnement.....</i>	<i>8</i>
4.3.2.	<i>Les dépenses d'équipement.....</i>	<i>10</i>
4.4.	UNE DETTE SÉCURISÉE	14
4.5.	LES ÉQUILIBRES PLURIANNUELS	15

1. PRÉALABLE MÉTHODOLOGIQUE

Le budget 2024 s'inscrit, pour la deuxième année consécutive, dans un contexte économique de très forte inflation. L'inflation et les mesures prises pour la contrer pèsent fortement sur la croissance. Celle-ci ralentit sans pour autant entrer en récession. Les projections pour 2024 dessinent une croissance faible et une

inflation qui se réduit à terme mais qui place durablement la MEL dans une économie à un niveau de prix élevé.

Les éléments présentés ci-dessous s'appuient sur les dernières données publiées par les institutions nationales, européennes et internationales disponibles à début octobre 2023. La rédaction du rapport est réalisée pendant la phase d'examen parlementaire de la loi de finances pour 2024 et de la loi de programmation des finances publiques qui pose comme objectif aux collectivités territoriales une évolution de leurs dépenses réelles de fonctionnement inférieure de 0,5% par rapport à l'inflation prévisionnelle.

Le ROB, qui a vocation à présenter les orientations et perspectives pour le budget 2024, est donc un exercice qui se réalise dans un contexte peu stable. Les éléments d'information et les projections présentées doivent alors être lus sous ce prisme.

2. LA PERSISTANCE D'UN CONTEXTE INFLATIONNISTE ET D'UNE CROISSANCE FAIBLE

Les projections pour 2024 se placent dans un contexte marqué par une croissance faible et une économie à un niveau de prix élevé de façon structurelle suite au choc d'inflation.

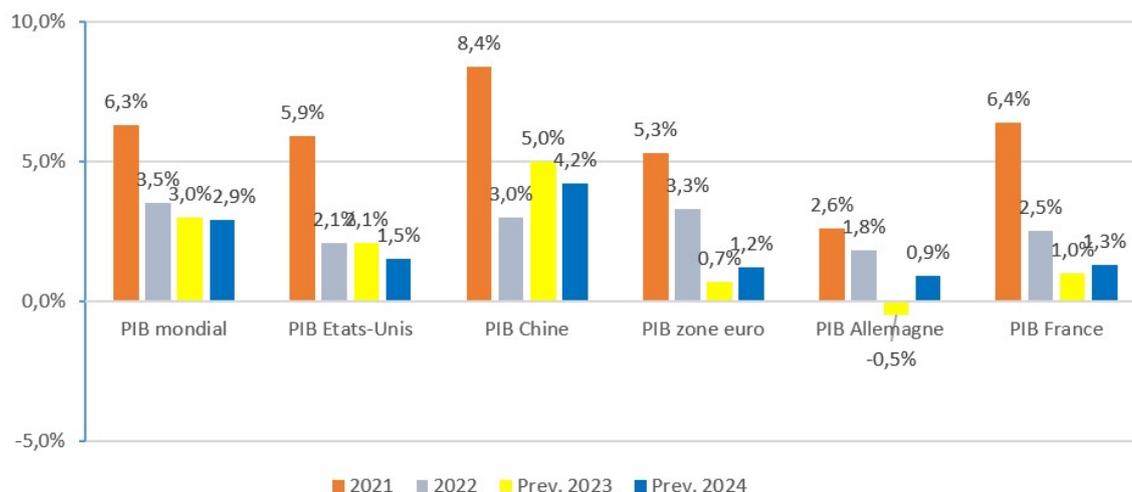
2.1. Lutte contre l'inflation et conséquences sur la croissance

Après l'épisode de crise sanitaire liée au COVID, l'année 2022 a vu se matérialiser plusieurs facteurs défavorables (guerre en Ukraine, crise énergétique, confinements stricts en Chine entraînant des ruptures sur les chaînes d'approvisionnement). **L'inflation mondiale a atteint des montants très élevés (+8,7% en 2022)** et a conduit les banques centrales à durcir les conditions de financement au détriment de la reprise économique.

L'inflation mondiale en 2023 reste élevée (+6,9%). La prévision d'inflation 2024 atteint 5,8%. La lutte contre l'inflation se poursuit donc et commence à porter ses fruits : l'augmentation des prix ralentit dans la plupart des pays. Ces deux évolutions associées à un retour à la normale au niveau des chaînes d'approvisionnement ont fait reculer l'inflation. Celle-ci reste cependant à de hauts niveaux notamment pour les secteurs hors énergie et alimentation. **Les objectifs des banques centrales ne sont donc pas atteints et de nouvelles hausses de taux directeurs sont attendues.**

La politique de hausse des taux directeurs des banques centrales face à l'inflation limite l'accès des ménages au crédit, érode leur pouvoir d'achat et freine l'activité économique. **La croissance mondiale a donc continué à se contracter en 2023.** Ainsi le Fonds Monétaire International (FMI) estime que le PIB mondial n'augmentera que de 3% en 2023, 2,9% en 2024 contre 3,5% en 2022 (bien en deçà de la moyenne annuelle historique 2000-2019 de 3,8%).

Projections du FMI en % (octobre 2023)



Ces prévisions pourraient être revues à la baisse en cas d'amplification ou de persistance des facteurs de risque suivants : intensification de la guerre en Ukraine, phénomènes météorologiques extrêmes, crise immobilière en Chine, turbulences du secteur financier.

2.2. L'année 2023 en Europe et en France, une année de transition avant une éventuelle reprise

Les prévisions en zone euro restent globalement constantes avec **une croissance qui ralentit**, passant de 3,3% en 2022 à 0,7% en 2023 pour remonter à 1,2% en 2024 selon les projections du FMI.

Les prévisions d'inflation en zone euro se réduisent passant de 8,4% en 2022 à 5,6% en 2023, 3,2 % en 2024 et 2,1% en 2025. Les prix de l'énergie baissent, les goulets d'étranglement au niveau de l'offre se réduisent, la hausse des prix des produits alimentaires se modère fortement et les mesures de politiques budgétaires portent leurs résultats. L'inflation hors énergie et alimentation est cependant plus persistante que prévue.

En France l'inflation ralentit sans récession même si la croissance diminue. La Banque de France qualifie ainsi la **croissance économique de modérée mais résiliente** (les prix de l'énergie se normalisent, le risque d'une rupture d'approvisionnement s'éloigne) et fait des prévisions de croissance à hauteur de 0,9% en 2023, 0,9% en 2024 et 1,3 % en 2025. La reprise pourrait être plus graduelle que prévue, les échanges extérieurs et les exportations reprenant relativement lentement. Par ailleurs le resserrement des conditions de financement modère l'inflation mais également l'investissement des ménages et des entreprises.

3. LA STRATEGIE FINANCIERE DE LA MEL

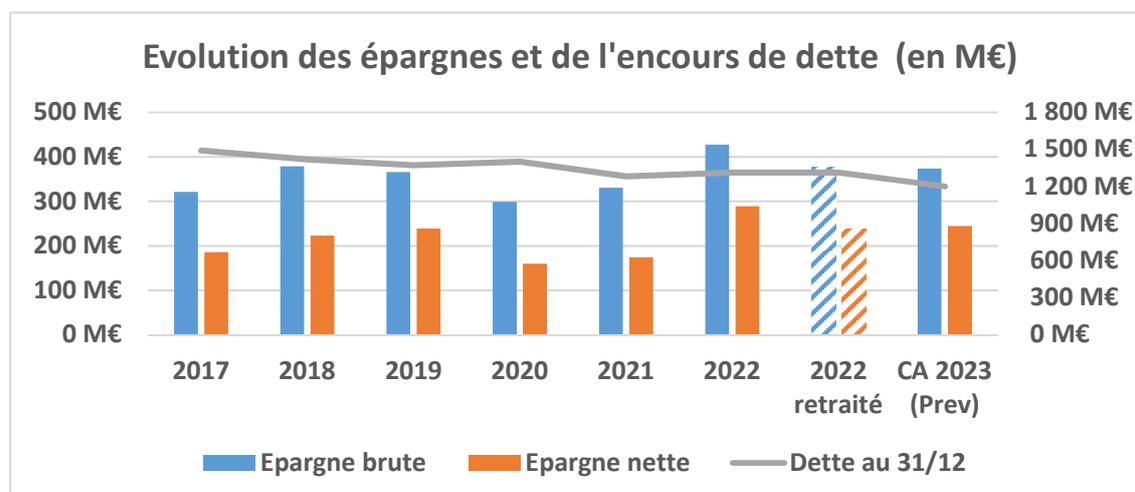
La stratégie financière proposée dans le cadre du débat d'orientations budgétaires poursuit la mise en œuvre des objectifs financiers définis pour le mandat:

- **Stabilité des taux de fiscalité (hors recettes affectées à des services ou des équipements)**
- **Maîtrise du niveau d'endettement,**
- **Recherche active de recettes,**
- **Maîtrise et efficacité des dépenses de fonctionnement**
- **pour maintenir un niveau d'investissement conséquent correspondant aux besoins du territoire et des métropolitains.**

Cette stratégie a permis, sur les exercices passés, à la MEL de conforter sa situation financière comme en témoignent le désendettement et la sécurisation de la dette.

Les années 2020 et 2021 ont, quant à elles, été marquées par une pandémie mondiale de COVID qui a impacté les équilibres financiers de la MEL et notamment les niveaux d'épargne.

L'année 2022 s'est caractérisée non seulement par une évolution maîtrisée des dépenses de fonctionnement notamment du fait de l'impact en partie décalé du choc d'inflation (en particulier sur certaines indexations de grands contrats) mais également par l'imputation de recettes exceptionnelles liées à des reversements faisant suite à la crise sanitaire (telles que la recette exceptionnelle de la CSP transports ou encore les reversements de recettes suspendues lors de la crise sanitaire). Ainsi, hors éléments exceptionnels, les niveaux d'épargne sont tout juste revenus au niveau avant crise. L'année 2022 matérialise également la mise en œuvre du programme pluriannuel d'investissement (PPI) ambitieux de la MEL puisqu'elle a enregistré une forte progression des dépenses d'équipement de +120,4M€ pour atteindre 504,1M€.



L'exercice 2023 devrait être marqué par les évolutions suivantes :

- Du fait du contexte persistant de choc d'inflation, l'épargne s'inscrira en baisse par rapport à l'exercice 2022 et en relative stabilité en retraitant l'exercice 2022 des éléments exceptionnels. En effet, malgré un dynamisme des recettes de fonctionnement, articulant un retour à un niveau structurel post crise sanitaire (notamment sur le versement mobilité, la taxe de séjour ou les recettes d'exploitation des contrats de stationnement) et une hausse du taux de TEOM en 2023 (de 13,39% à 14,64% afin de couvrir le coût net de la politique publique des déchets ménagers), les budgets métropolitains voient se matérialiser pleinement les impacts de cette inflation sur les dépenses de fonctionnement (évolution des dépenses de la CSP transports, des dépenses d'exploitation des stations d'épuration ou de collecte et de traitement des déchets ménagers, revalorisations de la masse salariale, ...).
- La montée en charge des investissements prévue dans le projet de mandat se confirmera en 2023 par des dépenses d'équipement dont le niveau de réalisation devrait se situer, selon les projections à date, aux alentours de 506,4 M€, soit un niveau équivalent à celui de 2022.
- Le financement de ces investissements aurait dû se traduire par un recours à l'emprunt en correspondance. Grâce à la cession de l'ancien siège de la MEL pour un produit à hauteur de 95M€, ce besoin d'emprunt sera très fortement réduit en 2023.
- Cependant, malgré cette diminution de l'encours de dette mais également la politique de gestion de dette prudente qui permet à la MEL de disposer d'un encours à 84% à taux fixe (jusqu'à extinction de la dette), les frais financiers seront en hausse significative en 2023 et 2024. Cette évolution matérialise l'augmentation inédite des taux d'intérêt constatée depuis 2022.

Malgré le choc d'inflation persistant depuis deux ans, les principaux ratios de la MEL (épargne brute, épargne nette, capacité de désendettement) se situent à des niveaux qui permettent le financement d'un PPI conséquent sur le mandat, sous réserve d'une vigilance constante et renforcée de maîtrise et de priorisation des dépenses tant en fonctionnement qu'en investissement.

4. LES PERSPECTIVES

Rappel méthodologique : La MEL a fusionné le 14 mars 2020 avec la Communauté de communes de la Haute Deûle (CCHD). Les éléments présentés en tant que budget primitif 2020 (BP 2020) correspondent au BP 2020 de la MEL sur le périmètre de 90 communes adopté en décembre 2019.

Le respect de la stratégie financière au mandat précédent a construit les fondations financières qui permettent aujourd'hui de faire face au contexte d'inflation actuel et de continuer à porter les politiques publiques, les investissements nécessaires aux enjeux des métropolitains (climatiques, économiques, sociétaux) et ainsi accompagner les changements du territoire.

Les orientations proposées pour l'élaboration du budget primitif 2024 intègrent un pilotage maîtrisé de nos grands équilibres financiers dans le contexte d'inflation, qui doit permettre de maintenir la Métropole européenne de Lille dans la démarche volontariste de transformation écologique du territoire.

4.1. Les recettes de fonctionnement

	CA 2021	CA 2022	CA 2023 prev	BP 2024	BP 2025	BP 2026	BP 2027	BP 2028
TOTAL	1 526 M€	1 635 M€	1 653 M€	1 656 M€	1 699 M€	1 699 M€	1 724 M€	1 752 M€
<i>Evolution</i>	27 M€ 1,8%	109 M€ 7,1%	18 M€ 1,1%	3 M€ 0,2%	43 M€ 2,6%	0 M€ 0,0%	25 M€ 1,5%	28 M€ 1,6%
RECETTES FISCALES	786 M€	831 M€	881 M€	908 M€	933 M€	956 M€	980 M€	1 005 M€
	8 M€ 1,0%	44 M€ 5,7%	50 M€ 6,1%	26 M€ 3,0%	25 M€ 2,8%	23 M€ 2,5%	24 M€ 2,5%	25 M€ 2,5%
DOTATIONS ET COMPENSATIONS	382 M€	381 M€	380 M€	378 M€	373 M€	369 M€	364 M€	360 M€
	11 M€ 3,0%	-1 M€ -0,3%	-1 M€ -0,3%	-3 M€ -0,7%	-5 M€ -1,2%	-4 M€ -1,2%	-4 M€ -1,2%	-4 M€ -1,2%
<i>Dont DGF</i>	215 M€	211 M€	211 M€	208 M€	205 M€	202 M€	198 M€	195 M€
	-3 M€ -1,3%	-3 M€ -1,5%	-1 M€ -0,4%	-2 M€ -1,0%	-3 M€ -1,6%	-3 M€ -1,6%	-3 M€ -1,6%	-3 M€ -1,6%
AUTRES	357 M€	423 M€	392 M€	371 M€	393 M€	374 M€	380 M€	387 M€
	7 M€ 2,1%	65 M€ 18,3%	-31 M€ -7,4%	-21 M€ -5,3%	23 M€ 6,1%	-19 M€ -4,9%	6 M€ 1,5%	7 M€ 1,9%

Il convient de souligner que le CA 2023 prévisionnel comprend près de 30M€ de recettes exceptionnelles hors fiscalité et dotations (dont notamment 9M€ d'aides exceptionnelles au bénéfice des autorités organisatrices de la mobilité ; 3,9M€ de produits exceptionnels relatifs à des pénalités sur contrats ; 8,3M€ de rattrapage de recettes sur la politique des déchets, 6,6M€ au titre du jugement du contrat de PPP de la Decathlon Arena- stade Pierre Mauroy et 2,5M€ de subventions diverses).

La perception des pénalités de retard dues par Alstom de 23M€ conformément à l'accord de médiation conclu en 2019 vient majorer, de façon exceptionnelle, les recettes de l'année 2025.

4.2. Une évolution incertaine des ressources de fonctionnement sur les années à venir

4.2.1. Les recettes fiscales

	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	CA 2023 prev	BP 2024	BP 2025	BP 2026	BP 2027	BP 2028
Recettes fiscales	765 M€	775 M€	780 M€	844 M€	881 M€	908 M€	933 M€	956 M€	980 M€	1 005 M€
<i>Evolution n/n-1</i>	-18 M€ -2,3%	10 M€ 1%	5 M€ 0,6%	64 M€ 8%	37 M€ 4%	26 M€ 3%	25 M€ 3%	23 M€ 2%	24 M€ 3%	25 M€ 3%
Recettes fiscales de substitution à la TP	363 M€	375 M€	356 M€	378 M€	394 M€	406 M€	419 M€	430 M€	443 M€	455 M€
<i>CFE</i>	146 M€	148 M€	128 M€	136 M€	138 M€	140 M€	143 M€	145 M€	148 M€	151 M€
<i>Fraction de TVA en compensation de la CVAE (CVAE jusqu'en 2022)</i>	100 M€	100 M€	97 M€	104 M€	110 M€	115 M€	119 M€	123 M€	128 M€	132 M€
<i>TH (puis THRS)</i>	110 M€	4 M€	3 M€	5 M€	6 M€					
<i>Fraction de TVA (réforme TH)</i>	0 M€	116 M€	121 M€	126 M€	133 M€	139 M€	143 M€	148 M€	153 M€	159 M€
<i>IFER</i>	5 M€	5 M€	5 M€	5 M€	6 M€					
<i>TFNB</i>	2 M€	2 M€	2 M€	2 M€	2 M€	2 M€	2 M€	2 M€	2 M€	2 M€
TEOM	137 M€	141 M€	146 M€	171 M€	173 M€	180 M€	186 M€	190 M€	195 M€	200 M€
Taxe de séjour	4 M€	4 M€	3 M€	4 M€	6 M€	5 M€				
Taxe cons. Finale électricité	1 M€	1 M€	1 M€	1 M€	1 M€	1 M€	1 M€	1 M€	1 M€	1 M€
TaSCom	13 M€	13 M€	13 M€	13 M€	13 M€	13 M€	13 M€	12 M€	12 M€	12 M€
Versement mobilité	247 M€	242 M€	253 M€	271 M€	288 M€	295 M€	303 M€	310 M€	317 M€	325 M€
Taxe Gemapi	0 M€	0 M€	7 M€							

*A noter la baisse du produit de CFE entre les BP 2021 et 2022, due au remplacement d'une partie de la CFE en compensation fiscale suite à la réduction de 50% de l'imposition des établissements industriels.

A noter également, en 2022, 5,6M€ de recettes supplémentaires au titre du versement mobilité du fait de rattrapage des suspensions de paiement effectuées pendant la crise sanitaire.

La projection des recettes fiscales et dotations n'est jamais aisée, et plusieurs éléments viennent complexifier davantage cet exercice cette année :

- **La sensibilité du panier fiscal de la MEL au niveau d'inflation et aux décisions qui seront adoptées en loi de finances pour 2024** : 65% des recettes fiscales de la MEL sont partiellement ou totalement liées au niveau de l'inflation.
 - Le versement mobilité (VM) est calculé selon la masse salariale des employeurs : le relèvement du point d'indice des fonctionnaires, mais aussi du SMIC et plus généralement des salaires du privé influent donc sur son montant.

- L'évolution de la fraction de TVA est par nature liée au niveau des prix des biens et services et aux comportements des consommateurs.
- Enfin, la cotisation foncière des entreprises (CFE) et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) sont partiellement assises sur des valeurs locatives foncières qui dépendent de la revalorisation des bases fiscales fixée selon le niveau de l'inflation constaté en novembre n-1. Il s'agit, pour la CFE des locaux industriels et des assujettis à la cotisation minimale (soit 36% de cette recette) et pour la TEOM des locaux d'habitation (soit 62% de cette taxe).
- Les incertitudes liées au niveau de **croissance**.
- **Les incertitudes quant au calcul de la nouvelle recette de substitution de la CVAE** : un décret n'a fixé le partage de la croissance de la TVA en fonction des valeurs locatives et des effectifs des entreprises précédemment assujetties à la CVAE que pour l'année 2023. Un projet de décret est en cours pour confirmer ces mêmes critères pour les années futures.
- **L'absence de données et de projections de la part de l'État** : le projet de loi de finances pour 2024 intègre une nouvelle estimation de l'évolution de la TVA nationale en 2023. L'évolution de cette recette nationale détermine désormais plus de 254M€ soit 28% des recettes fiscales de la MEL (ex-TH et ex-CVAE). L'évolution de cette recette est donc structurante pour la MEL et pâtit d'une communication incomplète de la part des services de l'État.

4.2.2. Les dotations

Le projet de loi de finances, dans sa version initiale, prévoit un abondement de l'enveloppe des concours de l'État de 222,5M€ avec un besoin de financement de 67M€ (supérieur à celui de 2023 : 45M€).

Cette disposition implique donc une diminution des variables d'ajustement plus importante qu'en 2023. Pour la MEL, l'effort porte sur la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) qui devrait diminuer d'environ 1,3%, soit -0,5M€.

De même, le projet de loi de finances pour 2024 prévoit une augmentation de la dotation d'intercommunalité de 90M€ par an. Pour 2024, le texte impose un financement partagé avec les intercommunalités via une diminution de la dotation de compensation. Pour la MEL, qui ne bénéficiera pas de la hausse de la dotation d'intercommunalité, il s'agit d'une perte de recette de l'ordre de 2,5M€. De plus, le projet de loi ne précise pas le financement des évolutions pour les années suivantes. Reviendra-t-il exclusivement aux collectivités par une baisse plus importante de la dotation de compensation ?

4.2.3. Les autres recettes de fonctionnement

Les autres recettes de fonctionnement d'un montant de 371M€ représentent 22,4% de celles-ci. Les principales recettes sont la redevance assainissement (prévision de 90,8M€ en 2024) et les recettes tarifaires du service public des transports (projection 2024 de 106,5M€). La MEL perçoit également des recettes générées par ses parkings exploités, des produits des éco-organismes ou des produits des ventes de matériaux issus des centres de tri.

Enfin, en 2023, la MEL a perçu une recette de 9,174M€ de l'État pour l'accompagnement exceptionnel des autorités organisatrices de la mobilité (AOM), issue d'une enveloppe de 100M€ dans le cadre de la loi de finances pour 2023. Il convient de souligner que cette aide, perçue uniquement sur 2023, ne couvre qu'une partie très limitée de l'impact de l'inflation sur le budget annexe transports de la MEL qui, quant à lui, est pérenne et en hausse chaque année.

4.3. La trajectoire financière pour les cinq années à venir

4.3.1. Les dépenses de fonctionnement

Parallèlement aux incertitudes quant aux recettes, d'autres inquiétudes pèsent sur les dépenses des collectivités.

En effet, suite au plafonnement des dépenses de fonctionnement mis en place en 2018 et 2019 via les contrats dits « de Cahors » (puis suspendus du fait de la crise sanitaire), le projet de loi de programmation des finances publiques pour 2023 à 2027 (adopté définitivement le 15 novembre 2023) porte, pour les collectivités territoriales et leurs groupements, un objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement fixé au niveau de l'inflation prévisionnelle minoré de 0,5%.

Si, contrairement aux contrats dits de « Cahors », cet objectif n'est pas assorti d'une reprise financière individuelle en cas de non-respect, les collectivités et leurs groupements devront, à compter de sa mise en œuvre, présenter au moment du rapport d'orientations budgétaire les évolutions des dépenses réelles de fonctionnement du budget général et des budgets annexes.

Il convient de souligner le difficile respect de cet objectif d'évolution maximal inférieur de 0,5% à l'inflation. En effet, un décalage temporel existe entre le niveau du plafond (calculé sur la base du niveau d'inflation de l'année minoré de 0,5%) et le rythme d'évolution des dépenses des collectivités territoriales. Ces dernières sont en effet impactées par l'inflation de l'année mais également par celle de l'année précédente (du fait de décalages liés aux périodicités d'indexation des contrats par exemple).

Surtout, ce dispositif matérialise le paradoxe que constitue la déconnexion de la question de la participation des collectivités territoriales au redressement des comptes publics et au désendettement de la France, de celle de la réflexion sur l'indispensable accélération des dépenses d'ingénierie et d'investissements publics locaux pour répondre aux besoins des territoires et accompagner et prendre part à la transition écologique. La MEL étant pleinement dans cette dynamique et cet engagement comme en témoignent les éléments présentés.

L'évolution des dépenses de fonctionnement

Pour les cinq années à venir, la trajectoire d'évolution des dépenses de fonctionnement est fortement impactée par l'inflation. Ainsi, les dépenses hors versements aux communes et frais financiers sont estimées, pour 2024, à 1 025,9M€ soit +5,1% par rapport au budget primitif 2023 et à +3,1% par rapport aux crédits ouverts. Les dépenses de fonctionnement totales sont, quant à elles, prévues en hausse de +3% par rapport aux crédits ouverts 2023.

La répartition détaillée de ces évolutions par politique publique fera l'objet des discussions lors des séances du budget de février 2024 (Commissions et Conseil). La maîtrise de l'évolution de nos dépenses courantes constitue un enjeu fort afin de préserver les capacités d'investissement.

	BP 2023	Crédits ouverts 2023 (BP+BS+DM) *	BP 2024	Evolution BP 2024 / BP 2023		Evolution BP 2024 / crédits ouverts 2023		BP 2025	BP 2026	BP 2027	BP 2028
				En M€	En %	En M€	En %				
				Reversement aux communes (AC et DSC)	246,2 M€	246,2 M€	247,2 M€				
Dépenses de gestion (hors AC et DSC) *	975,9 M€	995,4 M€	1 025,9 M€	50,1 M€	5,1%	30,6 M€	3,1%	1 029,0 M€	1 062,3 M€	1 089,1 M€	1 118,8 M€
dont frais de ressources humaines (masse salariale et autres frais)	171,6 M€	173,0 M€	181,6 M€	10,0 M€	5,8%	8,7 M€	5,0%	184,4 M€	187,1 M€	189,9 M€	192,8 M€
TOTAL Dépenses de gestion	1 222,1 M€	1 241,6 M€	1 273,1 M€	51,1 M€	4,2%	31,5 M€	2,5%	1 276,7 M€	1 310,4 M€	1 337,6 M€	1 367,8 M€
Frais financiers nets **	35,8 M€	33,8 M€	40,2 M€	4,4 M€	10,9%	6,3 M€	18,7%	43,0 M€	48,6 M€	56,3 M€	66,0 M€
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 257,9 M€	1 275,4 M€	1 313,3 M€	55,4 M€	4,4%	37,9 M€	3,0%	1 319,7 M€	1 359,1 M€	1 393,9 M€	1 433,8 M€

* le niveau CO2023 est retraité de la dépense exceptionnelle liée au SPM (15,9M€)

** le niveau CO2023 correspond à la projection de réalisation 2023

Les reversements aux communes devraient représenter 247,2M€ en 2024 dont 219,25M€ pour l'attribution de compensation (AC), et 27,9M€ pour la projection de dotation de solidarité communautaire (DSC).

Les dépenses de personnel et la politique RH

Pour l'ensemble du budget principal et des budgets annexes, le montant des dépenses de fonctionnement 2024 alloué aux Ressources Humaines, s'élève à 181,6 millions d'euros dont plus de 176 millions d'euros affectés à la masse salariale. Le budget a été travaillé en tenant compte de l'ensemble des mesures réglementaires annoncées en juin 2023 en sus de l'évolution annuelle de 1,5%, reconduite pour les années 2025 à 2028.

Au 31 décembre 2022 (données issues du Rapport Social Unique 2022), les effectifs présents s'élevaient à 3 007 agents, dont 2 660 agents sur emplois permanents actifs représentant 2 604 équivalents temps plein (ETP) et 36 agents sur emplois non permanents actifs.

Les principales caractéristiques de structure des effectifs permanents actifs sont les suivantes :

- prédominance de la filière technique (57%) ;
- prépondérance des agents relevant de la catégorie C (catégorie C 42% ; catégorie B 20% ; catégorie A 38%) ;
- 55% d'hommes et 45% de femmes ;
- moyenne d'âge de 46 ans.

La prospective de masse salariale 2024 tient compte notamment :

- du Glissement Vieillesse Technicité (avancement d'échelon, de grade, promotion interne) ;
- des mesures réglementaires annoncées en juin 2023 (augmentation de la valeur du point, mesures bas de grilles, augmentation de 5 points au 1^{er} janvier 2024, reconduction de la Garantie Individuelle du Pouvoir Achat, prime pouvoir d'achat, revalorisation du barème Compte Épargne Temps, etc.) ;
- de l'augmentation de 1 point du taux de cotisation de la CNRACL (Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Territoriales),
- de la prise en charge à 75% des employeurs sur les abonnements souscrits pour le trajet domicile travail ;
- du financement de la stratégie apprentissage ;
- de l'organisation du temps de travail à la MEL, fixé à 35h, 37h30 ou 39h hebdomadaires, avec un temps de travail théorique annuel pour un équivalent temps plein de 1 607 heures depuis le 1^{er} janvier 2022 ;
- d'une adéquation des moyens humains au service des projets et des politiques publiques de l'institution en poursuivant les efforts de redéploiement et d'optimisation des ressources.

Les dépenses liées aux politiques ressources humaines, innovation et dialogues interviennent essentiellement en matière de formation, documentation, recrutement, action sociale, accompagnement managérial, innovation dans les modes de faire et préservation de la santé et de la sécurité des agents au travail.

Ces dépenses se traduisent par un budget d'environ 6 millions d'euros.

Le développement des compétences et l'accompagnement des agents métropolitains est un axe fort de la stratégie des ressources humaines, plus d'un million d'euros sont consacrés à la formation et aux ressources documentaires.

Par ailleurs, la MEL participe directement à des prestations d'action sociale par le financement de la participation à la protection sociale complémentaire, de l'aide aux enfants (réservation de places de crèche, allocation pour les enfants à charge, prestations pour les enfants handicapés, allocation de rentrée scolaire, etc.) et de l'offre de restauration tant au siège que sur les sites extérieurs. Le Comité d'Action Sociale, financé par la MEL offre quant à lui des prestations d'aide à la vie familiale, de participation en matière de culture, de loisirs ou d'activités sportives.

4.3.2. Les dépenses d'équipement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	CA 2020	CA 2021	CA 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2026	BP 2027	BP 2028
Aménagt durable territoire-Urba-Logt-Pol ville-Habit-Planif-GDV-Strat foncière	71 M€	94 M€	104 M€	118 M€	124 M€	135 M€	125 M€	123 M€	111 M€
Climat-Trans éco-Energie-Eau-Asst-Gemapi-Rés urbains-Esp Naturels-Agriculture	55 M€	68 M€	104 M€	130 M€	140 M€	140 M€	154 M€	158 M€	200 M€
Dév Eco-Emploi-Recherche-Insertion-Parcs d'activités-Aménagt Numérique	30 M€	21 M€	37 M€	42 M€	43 M€	28 M€	37 M€	33 M€	32 M€
Espaces publics - Voirie - Vidéosurveillance	80 M€	101 M€	119 M€	120 M€					
<i>dont pistes cyclables</i>	7 M€	10 M€	17 M€	26 M€	31 M€	24 M€	24 M€	22 M€	22 M€
Transports-Mobilité-Accessibilité-Prévention-Sécurité	75 M€	51 M€	74 M€	150 M€	146 M€	301 M€	157 M€	151 M€	320 M€
Gouvernance-Finances-Eval Pol Publiques-Contrôle de Gestion-Administration-RH	27 M€	33 M€	40 M€	25 M€	21 M€	13 M€	15 M€	14 M€	14 M€
Rayonnement de la Métropole-Culture-Sport-Tourisme-Jeunesse	14 M€	15 M€	26 M€	28 M€	39 M€	33 M€	39 M€	50 M€	41 M€
Total politiques publiques	352 M€	384 M€	504 M€	614 M€	632 M€	770 M€	647 M€	649 M€	838 M€

Cette programmation pluriannuelle constitue une projection à date qui pourra être ajustée et évoluer en fonction à la fois du rythme des projets et des politiques publiques mais également des incertitudes qui pèsent sur les collectivités et notre métropole en particulier.

A date, alors que le projet de budget 2024 est en cours de construction, 3 536 M€ sont ainsi projetés (en prévisions budgétaires) sur la période 2024-2028 et fondent le cadrage budgétaire qui structure la préparation budgétaire actuellement en cours.

Pour préparer le budget primitif 2024, les grandes orientations suivantes par politique publique sont envisagées.

Déclinaison par politiques publiques :

La politique « Aménagement durable territoire-Urbanisme-Logement-Politique de la ville-Habitat-Planification-Gens du voyage-Stratégie foncière » devrait disposer d'un volume d'investissement de l'ordre de 124M€ en 2024.

La politique d'aménagement et d'habitat accompagne les transformations du territoire métropolitain afin d'en favoriser et d'accompagner l'attractivité et le dynamisme.

En matière d'aménagement et de renouvellement de la ville, la Métropole va poursuivre la mise en œuvre des grands projets d'aménagements (comme Lille FCB, Villeneuve d'Ascq Grand Angle, Armentières Houplines Franges Industrielles,...) et le renouvellement des villes et des zones d'habitat.

La politique d'habitat de la métropole se traduit par un engagement financier conséquent dédié à la rénovation des parcs publics avec le développement de l'offre nouvelle et la réhabilitation de logements sociaux, et privés avec notamment les dispositifs ANAH et AMELIO.

La politique de la ville porte la transformation des quartiers prioritaires via le Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU dont il convient de citer les projets sur Tourcoing Bourgogne, Lille Concorde, Roubaix Alma/Epeule, Loos les Oliveaux, Lille/Roubaix quartiers anciens,...) .

La politique « Climat-Transition écologique-Energie-Eau-Assainissement-GEMAPI-Résidus urbains-Espaces Naturels-Agriculture » représentera environ 140M€ de dépenses d'investissement en 2024.

La « métropole turquoise » constitue un axe important de la transition écologique et de la mise en oeuvre Plan Climat Air Energie Territoriale (PCAET). L'enjeu est de préserver les biens communs que sont la ressource en eau, la qualité de l'air et des sols mais aussi de préserver la biodiversité et les espaces naturels, orientations qui fondent notamment le projet de territoire des gardiennes de l'eau.

Le budget dédié à la politique de l'eau et de l'assainissement (513M€ sur la période 2024-2028) matérialise cet engagement via la mise en œuvre de projets d'investissement structurants qui concernent notamment les travaux d'assainissement sur les stations d'épuration (lancement de la reconstruction de la STEP de Wattrelos, lancement du recalibrage et de la couverture de l'Espierre...), le développement des réseaux de lutte contre la pollution, la poursuite de l'accélération du rythme de renouvellement des réseaux de distribution d'eau, les dépenses liées à la gestion et au traitement des résidus urbains.

La mise en œuvre du schéma directeur des déchets ménagers mobiliserait 124M€ sur la période 2024-2028. La modernisation du traitement des déchets se poursuit : déploiement des points d'apport volontaire, modernisation des deux centres de tri et rénovation des déchetteries.

La reconquête des cours d'eau, la gestion des espaces naturels (dont le plan bleu avec notamment les projets Branche de croix, Bras de basse Deûle et Bras de Canteleu), l'agriculture ainsi que les actions de Gestion des Milieux Aquatiques et Préventions des Inondations (GEMAPI) sont d'autres pans de protection de l'environnement des métropolitains.

D'autres actions du plan climat air énergie territorial se mettent en œuvre avec notamment la recherche de solutions alternatives aux émissions polluantes, le développement des énergies renouvelables ou le financement de l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments. La métropole continuera d'apporter son soutien aux communes dans ce domaine via les fonds de concours de rénovation énergétique et de développement des énergies renouvelables.

La démarche de budget climatique se poursuit et constitue pour la Métropole un dispositif structurant pour la prise de décision. Ainsi, l'ambition est que la

préoccupation environnementale soit au cœur des réflexions sur les projets et politiques publiques.

Cette méthodologie d'analyse a été appliquée à chaque exercice budgétaire (budget primitif et compte administratif) depuis le CA 2019. Elle s'est développée et s'est affinée au fil du temps, de façon à pouvoir analyser une part de plus en plus importante des dépenses budgétaires de la MEL, selon des critères de plus en plus robustes.

Ainsi, chacun peut mesurer de quelle manière les dépenses et les investissements métropolitains participent à l'atteinte des objectifs nationaux et internationaux pour limiter le réchauffement climatique

La politique « Développement Economique-Emploi-Recherche-Insertion-Parcs d'activités-Aménagement numérique » mobilisera environ 43M€ en 2024.

Le PSTET (Projet Stratégique de Transformation Economique du Territoire) constitue la feuille de route, le cadre de la politique d'intervention économique métropolitaine au service du territoire et des entreprises.

Le soutien à l'aménagement des parcs d'activités et à l'immobilier d'entreprises mobilisera de l'ordre de 28,7 M€ sur 2024 notamment dans les actions de développement du foncier et de l'immobilier d'entreprises (Roubaix Blanchemaille, Illies - Salomé, aménagement de l'Union, redynamisation des parcs d'activités...) ce qui permettra de renforcer la stratégie d'accueil des entreprises.

Le soutien à la recherche, l'enseignement supérieur et les aides aux entreprises doivent renforcer l'attractivité et le rayonnement métropolitain afin de catalyser le développement du territoire. Cela passe aussi par le soutien des projets locaux de développement des commerces de proximité (fonds de concours aux communes).

Le soutien à l'innovation (fonds d'amorçage, ...) et le renforcement des sites d'excellence visent à faire de la MEL un territoire de référence dans ces domaines.

La politique « Espaces publics - Voirie – Vidéosurveillance » se verra consacrer 120M€ en 2024 y compris les dépenses afférentes aux pistes cyclables.

Cette programmation permet de répondre aux enjeux de préservation du patrimoine, de garantir la qualité de nos espaces publics et de compléter le réseau routier existant.

Les principaux projets d'investissement concernent la réalisation de grandes infrastructures mais aussi la maintenance de la voirie, l'aménagement et qualité des espaces publics (adaptation aux différents usages, âges ou mobilité réduite), l'accompagnement des projets communaux et des grands projets de la métropole (Schéma directeur des infrastructures de transport - SDIT par exemple).

Le développement des itinéraires cyclables devrait bénéficier d'un budget de 31M€ en 2024 dont 15M€ directement liés aux pistes cyclables et 16M€ de dépenses d'accompagnement. A noter qu'avant 2023, les dépenses afférentes aux pistes cyclables étaient affectées au sein de la politique « Transports-Mobilité-Accessibilité-Prévention-Sécurité ». Afin de gagner en lisibilité et en

cohérence, les dépenses sont présentées en articulation avec l'ensemble du budget « Espaces publics-voirie » depuis 2023.

Une enveloppe de l'ordre de 39M€ sera consacrée en 2024 à la **politique « Rayonnement de la Métropole-Culture-Sport-Tourisme-Jeunesse »**.

Une politique culturelle ambitieuse est portée et se traduit par une politique d'intervention couvrant tout le territoire : soutiens aux événements et équipements culturels, fonds de concours aux communes pour leurs projets d'équipements culturels et de préservation du patrimoine. En outre, la MEL soutient et promeut ses structures culturelles : LaM, Condition publique, musée de Fromelles, les deux premiers ont bénéficié et vont bénéficier sur les années à venir de travaux importants.

De même, la politique sportive participe à la réalisation de l'ambition métropolitaine en matière de rayonnement par les investissements réalisés dans nos grands équipements, mais aussi en soutenant les projets locaux via les fonds de concours (piscines et équipements sportifs). L'année 2024 sera notamment marquée par l'accueil des Jeux Olympiques Paris 2024 et la mise en œuvre d'un nouveau plan piscines visant à répondre aux besoins des scolaires pour l'apprentissage de la natation.

A noter également la mise en place d'un budget participatif doté d'1,2M€/an.

Pour 2024, 146M€ sont envisagés pour la **politique « Transports-Mobilité-Accessibilité-Prévention-Sécurité »**.

Sur le précédent mandat, la métropole a construit les fondations sur lesquelles elle va pouvoir s'appuyer pour développer ses infrastructures lourdes de transport (SDIT). L'enjeu auquel la métropole fait face est de repenser les mobilités pour diminuer les modes de transport polluants, ce qui nécessite une diversification de l'offre (mobilité douce, active, intermodalité...) et une amélioration de l'existant.

Les projets d'investissement projetés en 2024 concerneront principalement l'amélioration du service au voyageur avec des travaux visant principalement à renouveler le matériel roulant (métro, tramway, bus), à maintenir et à améliorer les infrastructures de transports, à renouveler les rames de tramway et à poursuivre l'opération de doublement des rames et quais de la ligne 1 du métro.

L'effort de développement de l'intermodalité (pôles d'échanges et parcs relais) est poursuivi. Des dépenses sont également projetées pour le déploiement des voies vertes et la poursuite de l'Ecobonus.

Les opérations d'études et de dépenses préalables aux travaux se poursuivront dans le cadre de la mise en œuvre du SDIT.

La commission « **Gouvernance-finances-évaluation des politiques publiques-contrôle de gestion- Administration – RH** » devrait bénéficier de 21 M€ en 2024. Cela concerne principalement l'entretien, la maintenance et la sécurité des bâtiments métropolitains, les équipements informatiques mais également les reversements (de subventions ou de taxe d'aménagement).

4.4. Une dette sécurisée

L'encours de la dette de la MEL à fin 2023 devrait se situer à 1 201M€ contre 1 313M€ en 2022, soit une évolution de -8,6% par rapport à l'année précédente et -34% depuis le pic de l'endettement constaté en 2013.

A partir de 2024, une nouvelle phase d'endettement est anticipée afin de financer le programme ambitieux d'investissements, avec une accélération plus marquée à partir de 2025. Fin 2028, l'encours devrait atteindre près de 2 005M€.

L'évolution de l'encours de dette, corollaire du programme important et ambitieux d'investissements, sera pilotée et articulée avec la vigilance renforcée sur les niveaux d'épargne pour contenir la hausse de la capacité de désendettement de la MEL à un niveau de 7 années, tous budgets consolidés à échéance 2028.

A fin 2024, la structure de la dette restera essentiellement à taux fixe (84% de l'encours jusqu'à extinction de la dette), assurant ainsi un niveau de frais financiers caractérisé par une hausse maîtrisée sur son stock de dette malgré la hausse actuelle des taux.

De plus, depuis fin 2022, l'encours de taux structurés risqués dans la dette de la MEL est nul : 99.98% de l'encours est classé A1 dans la charte Gissler. Ce résultat matérialise le travail entrepris sur les exercices précédents.

Grâce à la cession de l'ancien siège de la MEL en 2023 pour un produit à hauteur de 95M€, le besoin d'emprunt de l'exercice sera très fortement réduit. Ce besoin d'emprunt est, à la date de rédaction du présent rapport, prévisionnel et sera ajusté en fonction de la réalisation effective des dépenses et recettes sur les derniers mois de l'exercice.

En fonction du taux de réalisation des dépenses 2023 la MEL sera en mesure de mobiliser des emprunts d'ores et déjà souscrits. En effet, une partie de ces emprunts souscrits fin 2022 (25M€) n'a pas été levée jusqu'à présent. Conformément au cadre de gestion de la dette (délibération 20C0078), la MEL a également souscrit fin 2023 deux emprunts pour 15M€ à des niveaux compétitifs dans une période de forte hausse des taux d'intérêt (augmentation des taux de marché reflétant la hausse des taux directeurs de la BCE et augmentation des marges bancaires), le premier à taux variable (Euribor 3 mois + 0,62%) pour 5M€ et le second sur une indexation Livret A + 0,40% pour 10M€.

En 2022, 70% des nouveaux prêts souscrits par la MEL étaient verts ou réalisés auprès d'établissements ayant pris une orientation claire en faveur de la transition écologique. En 2023, la MEL a poursuivi le verdissement de sa dette ; un tiers du montant des nouveaux emprunts souscrits appartient à la catégorie « prêts verts ».

En 2024, la MEL veillera à nouveau à diversifier son portefeuille par la consultation de l'ensemble des établissements bancaires et ce notamment afin d'optimiser ses conditions de financement. Par ailleurs, des enveloppes pluriannuelles assurant le financement long-terme des projets structurants seront recherchées auprès des banques publiques : Banque Européenne d'Investissement, Banque de Développement du Conseil de l'Europe ou Banque des Territoires.

C'est dans ce contexte que la MEL a sollicité en 2023 un financement de la Banque Européenne d'Investissement (BEI) visant à financer notamment la mobilité et les pistes cyclables.

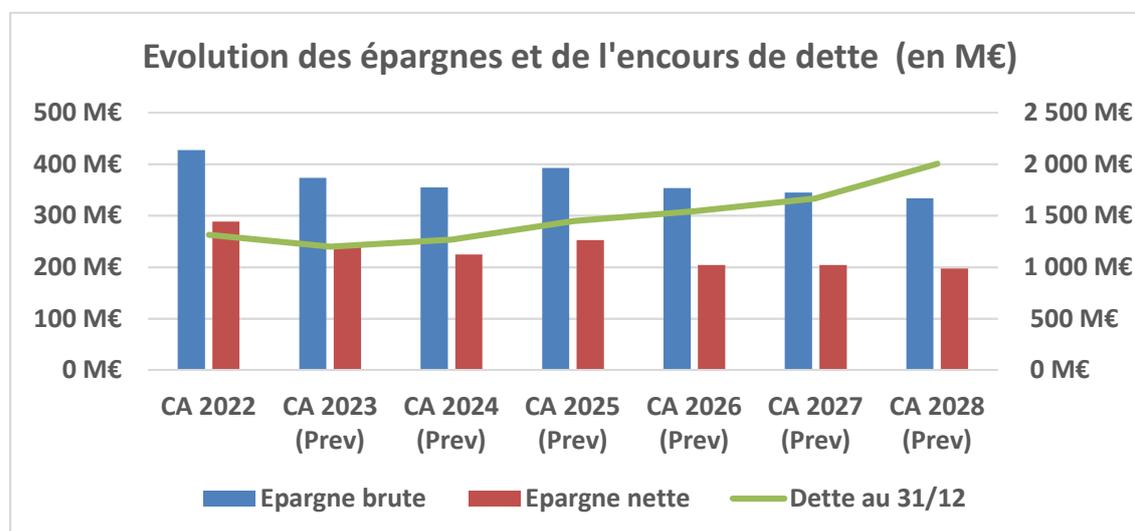
4.5. Les équilibres pluriannuels

La prospective financière vise à traduire la trajectoire financière de la collectivité.

Il convient de rappeler la hausse du taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) mise en œuvre en 2023 avec une évolution de 13,39% à 14,64% afin de couvrir le coût net de la politique publique des déchets ménagers.

Les projections réalisées sont basées sur un volume d'investissement de 3,218Mds d'euros sur les 5 années à venir (en réalisations prévisionnelles). Afin de porter ces investissements, l'endettement sera sollicité. L'encours de dette devrait ainsi augmenter et se situer à près de 2,0Mds€ à fin 2028.

La trajectoire projetée amène la capacité de désendettement consolidée tous budgets à 6,0 années à l'horizon 2028, en augmentation rapide. La poursuite des grands projets d'investissement impose de maîtriser l'évolution des épargnes et donc les dépenses de fonctionnement.



	CA 2022	CA 2023 (prev)	CA 2024 (prev)	CA 2025 (prev)	CA 2026 (prev)	CA 2027 (prev)	CA 2028 (prev)
Recettes de fonctionnement	1 634,9	1 653,2	1 659,0	1 702,1	1 701,6	1 727,1	1 755,0
Dépenses de fonctionnement hors frais financiers	1 179,0	1 246,4	1 263,4	1 266,9	1 300,4	1 327,3	1 357,3
Frais financiers nets	29,0	33,8	40,7	42,8	47,9	55,0	64,2
Epargne brute (1) *	426,9	373,0	354,9	392,5	353,4	344,7	333,5
Remboursement du capital de la dette (2)	138,6	128,7	130,4	140,1	149,1	140,9	136,2
Epargne nette (1-2) *	288,4	244,3	224,4	252,3	204,3	203,9	197,3
Solde reprise/provision	(16,0)	14,1	-	-	-	-	-

Recettes d'investissement hors emprunt	107,3	216,6	109,3	115,6	143,6	110,5	111,3
Dépenses d'équipement	504,1	506,4	524,4	708,5	601,2	603,7	780,0
Besoin d'emprunt	168,5	16,3	198,2	320,9	243,6	266,1	472,3
Dette au 31/12	1 313	1 200,9	1 268,6	1 449,4	1 543,9	1 669,1	2 005,2
Capacité de désendettement	3,1	3,2	3,6	3,7	4,4	4,8	6,0
Taux de financement des investissements	57%	48%	43%	36%	34%	34%	25%

* Hors reprises ou constitutions de provisions

Éléments méthodologiques :

Concernant les dépenses, le taux de réalisation projeté pour les exercices 2024 à 2028 est de 99% en section de fonctionnement et de l'ordre de 91% en section d'investissement.

Le budget de la MEL est composé de sept budgets : un budget général et six budgets annexes. Si certains des budgets annexes dits industriels et commerciaux, sont complètement autonomes (eau, assainissement et crématoriums), d'autres sont financés, en dernier ressort, par le budget général.

Ainsi, au-delà de la situation consolidée, il convient de porter un regard plus attentif à la situation du budget général qui dispose de ratios financiers plus fragiles. A fin 2028, la capacité de désendettement de ce budget est estimée à 6,8 années.